

11 Avril 2016 Un anti-viral contre l'hépatite C « nouvelle génération » remboursé par l'ANAM

Avec 300 000 à 900 000 cas estimés de porteurs VHC + au Maroc (1 à 3% de la population) mais seulement 3000 cas diagnostiqués et traités par an, la prise en charge de l'hépatite C au Maroc devient incontestablement une problématique de santé publique à laquelle il fallait donner une réponse rapide. Aussi, dans la continuité de l'engagement à développer l'accessibilité des assurés de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) aux médicaments remboursables, l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) a entrepris une nouvelle action visant à optimiser la prise en charge de cette pathologie virale préoccupante. Elle a ainsi soumis à la Commission de Transparence (CT) le nouveau médicament de traitement des malades atteints de l'hépatite C au Maroc à base de Sofosbuvir, pour évaluation.

Ayant obtenu un Service Médical Rendu « SMR » favorable par la CT, le Sofosbuvir a été soumis à la Commission d'Evaluation Economique et Financière des Produits de Santé (CEFPS), pour analyser son impact économique et financier sur le budget des Organismes Gestionnaires.

Compte tenu des niveaux d'efficacité virologique quel que soit le génotype du VHC ou la sévérité de l'atteinte hépatique et de son profil de tolérance satisfaisant ainsi qu'une moindre durée de traitement et à moindre coût, le Sofosbuvir en association à d'autres antiviraux, représente le nouveau traitement de référence des patients atteints d'hépatite C chronique.

Le Sofosbuvir a donc intégré la liste des médicaments remboursables et ce, par Arrêté du Ministre de la Santé n° 179.16 du 8 mars 2016, publié au Bulletin Officiel n°6449 du 21 mars 2016, ce qui porte le nombre de médicaments remboursables à 3541 médicaments.

Une action qui signe l'aboutissement d'un combat de plusieurs mois du Ministère de Santé pour permettre aux patient VHC + marocains d'être traités avec la même efficacité et les même traitements de pointe qu'en Europe.